

# CORPS DE CONTROLE UNIQUE S.C.O.R.

## COMMUNIQUE COMMUN

UNION CGT - CFDT - FORCE OUVRIERE RATP / FO ATMIC -  
SUD - INDEPENDANTS - UNSA BUS -  
SAT ENCADREMENT

Nos Organisations Syndicales se sont rencontrées le 04 septembre 2008, dans le cadre du projet de la Direction Générale de constituer un corps de contrôle unique.

Dans un premier temps, **nos Organisations Syndicales soutiennent le mécontentement, la colère et la mobilisation exprimée par l'ensemble des salariés (BUS – METRO- RER) acteurs au quotidien de la lutte anti-fraude sur nos réseaux.**

Dans un deuxième temps, nous soulignons que **le document formalisé** qui va servir de base aux audiences de septembre et à la négociation collective à venir est en **complet décalage avec les revendications exprimées par nos Organisations Syndicales et l'attente des agents.**

### Ce décalage nous amène à **dénoncer** :

- **Le changement des conditions de vie des agents** par la remise en cause des attachements, des repos, des services et des horaires sans tenir compte des situations actuelles des agents.
- **L'absence de garanties et d'engagements** dans le domaine de **la sécurité et des conditions de travail** par la définition de méthodes de contrôle et de règles d'utilisation visant à minimiser au maximum les risques d'agression. **Un niveau de formation** qualifiante et de complément de formation insuffisant à l'exercice des métiers du contrôle sur les trois réseaux.
- **La mise en place d'une productivité qui prévoit de supprimer 120 postes** au minimum en deux ans (97 postes d'opérateurs, 23 postes de maîtrises et cadres) sur un effectif actuel de 1307 agents.
- **L'absence de reconnaissance de la qualification et des spécificités** des métiers du contrôle par une réelle amélioration de la rémunération statutaire (déroulement de carrière, revalorisation des coefficients) sans remettre en cause l'appartenance aux tableaux de retraite actuels. **Un volet prime** qui n'améliore que sur le papier la rémunération des agents du CSB et qui entraînerait pour l'encadrement et les agents du réseau ferré des pertes de rémunération inadmissible. La direction doit assumer et compenser les différences de rémunérations qu'elle a elle-même mis en place.

.../...

A la vue de ces éléments, nos Organisations Syndicales ont décidé de déposer **deux Alarmes Sociales unitaires** :

- La première sur le refus de mettre en place un corps de contrôle unique sur la base des propositions actuelles de la Direction.
- La deuxième sur la qualité du dialogue social et la précipitation du calendrier que nos Organisations Syndicales assimilent à un passage en force.

**Pour finir dans la continuité de cette action unitaire, nos Organisations Syndicales proposeront aux salariés des trois réseaux BUS, METRO, RER une action de forte mobilisation collective avant la fin du mois de septembre.**

*Paris, le 05 septembre 2008*